

L'escargot qui flotte



buletin de l' A.D.H.F. - F. Fédération des Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

APRES NOUS AVOIR MENES EN BATEAU ...

LE PORT AUTONOME DE PARIS DECIDE DE NOUS SABORDER

Décidément, les escargots sortent souvent en juillet. Non, ce n'est pas parce que les rédacteurs n'ont rien de mieux à faire, mais bien parce que, curieusement, c'est l'été que le Port Autonome de Paris (P.A.P.) choisit d'attaquer et nous contraint à sortir de nos coquilles.

Résumons les événements :

Été 1992 Les représentants des diverses associations sont conviés à participer à quelques réunions de "concertation" par Monsieur Macquart, directeur du P.A.P. On y parle d'abord de la loi sur la voie d'eau qui doit être votée, de la grande valse des bateaux (changement de place après 5 ans), puis du bateau immeuble (qui ne bouge plus, mais qui paie) ... etc (voir bulletin de juillet 1992).

Automne 1992 La loi ne sera pas votée. On s'installe dans l'attente des élections et Monsieur Macquart nous propose de créer des commissions sur les thèmes suivants : créations de places, cahier des charges, participation des associations à la gestion de la berge. Une seule réunion aura lieu. Le P.A.P. ne se manifeste plus.

25 juin 1993 Olivier Guilles apprend (d'une source qu'il veut garder secrète) que le conseil d'administration du port s'apprête à voter un texte fixant les conditions administratives, financières et techniques, applicables au stationnement des bateaux-logement. Ce texte propose en outre une refonte des tarifs (multiplication par 5 sur 5 ans dans Paris). Olivier informe par téléphone un grand nombre de représentants d'associations.

29 juin Manifestation à Versailles, à la chambre de commerce, où se tient le conseil. Environ 90 propriétaires de bateaux sont présents. Une délégation est reçue par Monsieur Trorial (Président du Conseil d'Administration) et Monsieur Macquart. Ce dernier promet que la refonte de la taxe ne sera pas votée.

15 juillet Monsieur Macquart réunit quelques représentants d'associations (Choisy le Roi, Conflans Draveil, Levallois, Marne, Neuilly, Paris Tour Eiffel, Port Marly, Saint Cloud). Il nous informe que le conseil a voté le projet de réglementation et nous remet un exemplaire de "l'extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration :

Après avoir délibéré,

Article Premier : Le Conseil d'Administration du Port Autonome de Paris approuve les principes du nouveau règlement et de refonte du système de tarification.

Article 2 : décide de charger un groupe de travail de préciser les modalités d'application des principes du nouveau règlement et le niveau des redevances envisagées.

Ce groupe de travail sera coordonné par le Directeur du Port Autonome de Paris et composé comme suit :

- . un représentant de l'Etat
- . un représentant de VNF
- . trois représentants des collectivités locales parmi les membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Paris
- . deux administrateurs.

Le Directeur soumettra au Conseil d'Administration, avant la fin de l'année, les conclusions dudit groupe de travail.

Fait et délibéré à Paris
les jour, mois et an que dessus
Le Président

Signé : J. TRORIAL

Nous lui remettons, quant à nous, le communiqué suivant, signé par tous les représentants des associations présents :

"COMMUNIQUE AU PORT AUTONOME DE PARIS

Fin juin 1991, votre administration ouvre les portes d'un dialogue avec les associations de bateaux-logements. Nous collaborons à différents projets.

Juillet 1992, vous proposez la mise en place de commissions de travail (une réunion devait se tenir en février 1993, elle n'a jamais eu lieu).

Brutalement, juin 1993, nous avons connaissance d'un texte qui veut, en outre, nous imposer de nouveaux tarifs tout à fait arbitraires.

Rappel : en 1985, suite à la commission Grégoire, les négociations avec les services des domaines avaient abouti à une tarification qui reste pour nous la **norme de référence**".

Nous demandons :

- préalablement à toute discussion, le retrait de ce texte, et refusons d'un manière générale toute proposition de renégociation de ces tarifs ;
- la mise en place effective des commissions proposées (création de places, cahier des charges, participation des associations à la gestion de la berge) ;
- la fixation concertée d'un calendrier de discussions.

Le 15 juillet 1993"

Deux heures d'échanges suivent, autour des thèmes développés par le port :

- taxe basée sur la valeur locative de l'immeuble du secteur ;
- besoin d'argent pour créer de nouvelles places ;
- etc

Nous répondons que :

- il faudrait que nos bateaux leur appartiennent pour nous louer les emplacements en fonction de la valeur locative ;
- les créations de places n'ont jamais coûté un centime au P.A.P. ;
- les taxes sont établies depuis 1986, après accord avec les services des domaines, les usagers et le P.A.P. Elles sont revalorisées tous les ans, en fonction de l'indice du coût de la construction, et ont déjà représenté, pour certains d'entre nous, une augmentation de 100 à 300 %. (Pour plus de détails,

voir compte rendu de la réunion envoyé aux représentants d'associations.)

Nous sortons de la réunion avec le sentiment que Monsieur Macquart a joué la pseudo concertation pendant un an, et a tenté de nous diviser, en mettant en avant les différences entre les associations. Nous sommes convaincus de la nécessité de "faire bloc" devant cette nouvelle agression du P.A.P. Les différents responsables d'A.D.H.F.F. et de Seine Habitat 92 se proposent de se retrouver dès septembre pour organiser des actions communes.

21 juillet 1993 Monsieur Macquart envoie un courrier à tous les présidents d'Associations de bateaux logements :



PORT AUTONOME DE PARIS

Le Directeur

TA/T/033 ML/BC

Paris, le 21 JUILLET 1993

Madame, Monsieur,

Suite aux décisions concernant les bateaux logements prises le 1er Juillet 1993 par le Conseil d'Administration du Port Autonome de Paris, j'ai réuni le 15 Juillet des représentants d'Associations dans chaque département pour une réunion d'information.

Lors de cette réunion, j'ai indiqué que le Conseil d'Administration avait approuvé les principes d'un nouveau règlement et d'un nouveau système tarifaire applicable aux bateaux logements. Ces principes semblent globalement avoir été acceptés par les Associations présentes.

Concernant le niveau des redevances, j'ai précisé qu'il appartenait au groupe de travail bateaux logement créé par le Conseil d'Administration, d'en fixer les modalités d'application.

Comment peut-il prétendre que les associations sont d'accord, après le communiqué qui lui a été remis ? N'est-ce pas là une provocation ?

INFORMEZ VOUS ET REAGISSEZ

Si certains parmi vous se sentent frustrés parce que non informés ou mal informés, dites vous :

- que les responsables d'associations sont bénévoles et n'ont pas toujours le temps ;
- que les événements parfois se précipitent (c'est le cas en ce moment) et que nous sommes pris de cours ; alors c'est le téléphone qui fonctionne.

Vous pouvez vous aussi contacter les présidents de nos associations ou les membres du bureau.

Quant à l'action à mener (presse, action juridique ou autre ...), si vous avez des informations ou des suggestions, faites les parvenir dès que possible à Olivier Guilles.

Renvoyez lui également la lettre ci-jointe, après l'avoir signée.

M. GUILLE
Président
Bateau REFRAIN
Ile de Puteaux
92800 PUTEAUX